

Suisse

L'engagement bénévole des bénéficiaires de l'aide sociale : un équilibre délicat entre épanouissement, reconnaissance et attentes institutionnelles

Jérôme HEIM, Patrick ISCHER et Mathias ROTA

Alors que la participation à des mesures d'insertion socioprofessionnelle peut s'avérer compliquée pour certains bénéficiaires de l'aide sociale (familles monoparentales, personnes âgées de 55 ans et plus, ou à l'aide sociale depuis plus de quatre ans), cet article montre que le bénévolat formel associatif peut apporter sociabilité et reconnaissance sociale aux allocataires, à condition qu'il ne soit pas instrumentalisé sous forme de travail gratuit.

Although participation in socioprofessional integration measures may be tricky for some benefits claimants (single-parent families, the over-55s, those in receipt of benefits for over four years), this article shows that formal volunteer work can bring welfare recipients sociability and social recognition, provided it is not used as a means of free labour.

Jérôme Heim (jerome.heim@he-arc.ch) et Mathias Rota (mathias.ropa@he-arc.ch) sont adjoints scientifiques, Haute école de gestion Arc, HES-SO // Haute école spécialisée de Suisse occidentale, Neuchâtel. Patrick Ischer (patrick.ischer@he-arc.ch) est professeur HES associé, Haute école de gestion Arc, HES-SO.

En 2023, 2,8 % de la population en Suisse bénéficie d'une prestation d'aide sociale économique¹. Ce taux s'élève à plus du double (5,9 %) pour le Canton de Neuchâtel², ce qui en fait le deuxième canton suisse en matière de recours à l'aide sociale³. Pour le faire diminuer, des mesures d'insertion socioprofessionnelle sont proposées à ses bénéficiaires, sous forme de stage ou d'activités dans des services publics ou des organisations à but non lucratif. Le but de ces mesures est de vérifier les compétences de base et transversales (*soft skills*) de ces personnes, d'évaluer leurs motivations, mais aussi de permettre à certaines de sortir de l'isolement social. La participation à ces dispositifs peut s'avérer délicate pour certains publics, notamment les familles monoparentales⁴, les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale depuis plus de quatre ans. Les premières, dont le taux d'aide sociale est cinq fois supérieur au taux des ménages privés en général (20,4, contre 4 %) (Heusser *et al.*, 2022) et qui encourent un risque accru de pauvreté (Caritas, 2022 ; Beyeler *et al.*, 2022), peinent à s'insérer sur le marché du travail, notamment en raison de disponibilités contraintes par leurs obligations familiales. Les deuxièmes, si elles ne rencontrent pas de risque particulier de pauvreté en

comparaison aux autres tranches d'âge (SECO, 2021), peuvent peiner à se réintégrer professionnellement une fois au chômage et, *a fortiori*, à l'aide sociale (Gachoud, 2018). Les troisièmes rencontrent d'importantes difficultés à retrouver un emploi, puisque plus la mise à l'écart du monde du travail est longue, plus le retour à l'emploi est compliqué. Elle entraîne en effet notamment une perte de confiance et une dégradation de l'image de soi et, partant, une diminution de la motivation (Delorme, 2016).

C'est pour pallier les difficultés rencontrées par ces trois profils qu'une réflexion a été initiée par les instances politiques et la direction du Service de l'action sociale du canton de Neuchâtel pour examiner des activités pouvant faciliter la réinsertion socioprofessionnelle, en particulier le bénévolat formel⁵ dans des associations de la région actives dans l'entraide, le sport, la culture, etc. Jusqu'à la conduite de la présente enquête, cette réflexion n'a cependant pas été formalisée avec les professionnels de l'aide sociale du canton, lesquels peuvent donc porter des regards différents sur l'engagement bénévole des bénéficiaires qu'ils et elles accompagnent. Partant, ils et elles peuvent tantôt les soutenir en raison

1. Les personnes qui résident en Suisse et sont en situation de précarité peuvent, sous condition de ressources, prétendre à des prestations sociales. Il peut s'agir de prestations complémentaires à l'assurance invalidité ou à l'assurance vieillesse et survivants (AVS, que touchent les personnes à la retraite), de prestations d'aide sociale économique (pour les personnes qui n'ont pas d'autres sources de revenu) ou d'autres prestations (aides à la famille, avance sur pension alimentaire, aides au logement, etc.). Le fonctionnement de cette assistance sociale est régi par une loi fédérale et l'administration des prestations relève de la compétence des cantons ou des communes.

2. « Taux d'aide sociale et des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, en % », Office fédéral de la statistique, 2025, <https://bit.ly/45Afy5J>.

3. Cet article est tiré d'une recherche menée entre 2023 et 2024 par la Haute école de gestion Arc de Neuchâtel en Suisse. Il reprend les résultats concernant l'engagement bénévole formel des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont participé à l'enquête.

4. Sont considérées ici les situations pour lesquelles l'unité d'assistance comporte des enfants mineurs ou majeurs et un seul adulte détenant l'autorité parentale.

5. Nous nous appuyons sur la définition proposée par le BIT (2011), qui souligne la dimension volontaire de l'engagement bénévole. Le bénévolat dont il est ici question n'est donc pas contraint pour percevoir une aide sociale. D'ailleurs, signalons que certain-es bénéficiaires participaient déjà à des activités bénévoles avant de recourir à l'aide sociale.

des avantages que les bénéficiaires peuvent en retirer, tantôt les décourager dans ces pratiques, considérant qu'elles les éloignent de la recherche d'un emploi.

Se posent par conséquent une série de questions : comment et dans quelle mesure les bénéficiaires de l'aide sociale s'engagent-ils bénévolement dans le canton de Neuchâtel ? Quels sont les freins et les motivations à cet engagement ? Qu'apporte-t-il aux bénéficiaires, notamment en

lien avec leur vie sociale, personnelle et professionnelle ? Ces questionnements s'inscrivent dans une réflexion plus générale sur l'« activation des politiques sociales », qui tend à responsabiliser les bénéficiaires par un discours moralisateur sur leurs droits et devoirs. À la lumière de nos résultats, nous tenterons de déterminer les conditions à maintenir pour que ces activités bénévoles ne soient pas instrumentalisées sous forme de travail gratuit auquel devraient se

Encadré 1 - Méthodologie d'enquête

Tout d'abord, deux *focus group* ont été menés avec des professionnel·les de l'aide sociale du Canton de Neuchâtel. Le premier avait pour objectif de définir précisément la population de bénéficiaires à interroger et d'améliorer le questionnaire. Le second a permis de faire réagir les participant·es aux résultats obtenus et d'affiner certains d'entre eux.

Nous avons ensuite envoyé une invitation à participer à un questionnaire en ligne aux 2 906 bénéficiaires de l'aide sociale dont le profil correspondait aux trois catégories retenues. En parallèle, un guide a été adressé à toutes les personnes qui les accompagnent, afin que celles-ci puissent, le cas échéant, les aider à remplir une version papier du questionnaire. Les thèmes abordés étaient les suivants : activités domestiques ; activités bénévoles ; activités de protection de l'environnement ; activités de loisirs ; santé et réseau social. Finalement, 581 questionnaires remplis se sont avérés exploitables (426 sont bénéficiaires de l'aide sociale depuis plus de quatre ans, 228 ont 55 ans et plus, et 188 sont des familles monoparentales ; les profils pouvant se combiner, plusieurs répondant·es se retrouvent dans deux ou trois catégories), ce qui représente un taux de réponse autour des 20 %.

Nous avons finalement conduit 15 entretiens semi-directifs individuels. Pour recruter les personnes enquêtées, nous avons demandé aux participant·es à l'enquête par questionnaire s'ils et elles étaient intéressé·es à nous accorder une entrevue. Si tel était le cas, ils et elles étaient redirigé·es vers un autre formulaire sur lequel ils et elles indiquaient leur prénom et un numéro de téléphone. Nous avons par la suite contacté les 49 personnes qui ont manifesté leur intérêt afin d'évaluer le type et la durée de leur engagement bénévole, les raisons de s'y investir ou d'y mettre un terme, etc. Ceci fait, nous avons sélectionné les 15 enquêté·es que nous avons ensuite rencontré·es généralement à leur domicile. Le guide d'entretien reprenait les thèmes du questionnaire, mais nous avons en outre invité les personnes interrogées à exposer leur parcours biographique, scolaire et professionnel, leur situation actuelle de bénéficiaire de l'aide sociale et les conséquences de ce statut.

soumettre les allocataires (Simonet, 2018). Nous laisserons toutefois de côté les questions autour de la qualité de l'emploi et du travail et de l'éventuelle substitution, dans les associations, des personnes rémunérées par des bénévoles. Pour répondre à ces questionnements, nous avons adopté une démarche qui combine des *focus groups*, une enquête par questionnaire et des entretiens semi-directifs (encadré 1).

Après un bref retour sur les transformations des politiques sociales en Suisse depuis les années 1990, nous exposons la méthodologie de recherche ainsi que la situation des personnes interrogées (état de santé, réseau social et vécu des bénéficiaires de l'aide sociale). Nous présentons ensuite les résultats concernant les activités bénévoles de ces personnes.

Le bénévolat dans le contexte d'activation de la protection sociale

En Suisse, l'aide sociale représente le dernier filet de sécurité du système de protection sociale. Contrairement aux assurances sociales (assurance chômage, assurance invalidité, assurance maladie, etc.), qui sont fondées sur des cotisations et un droit acquis, l'aide sociale repose sur le principe du besoin : elle intervient lorsque toutes les autres sources de revenu – salaires, rentes, prestations d'assurance – sont insuffisantes ou épuisées. Elle est gérée au niveau cantonal et communal, selon des lignes directrices fixées par la Conférence suisse des

institutions d'action sociale (CSIAS), qui définit les normes minimales pour garantir un niveau de vie digne (Regamey, 2020).

Durant les décennies de croissance dites des « Trente glorieuses » (1945-1975), la vulnérabilité était relativement limitée, la marginalité pouvait être considérée comme résiduelle et la pauvreté était, tout au moins dans les pays occidentaux, absorbée par la croissance économique (Foucart, 2005). Dans ce contexte, la protection sociale assurait la cohésion et les individus vulnérables n'étaient pas tenus responsables de leur condition. Cette situation a progressivement changé à la suite des crises économiques du milieu des années 1970, lesquelles ont conduit à une baisse de la production et de l'emploi. Ainsi en Suisse, à partir des années 1990⁶, l'accroissement des besoins sociaux, combiné à la diminution des recettes fiscales en période de récession, se sont directement répercutés sur l'état des finances des collectivités publiques, suscitant de plus en plus l'indignation de certains économistes et des courants conservateurs (March, 1999). Les coûts du financement des assurances sociales et les réglementations du marché du travail ont par conséquent été dénoncés comme des entraves à l'amélioration de la compétitivité de l'économie suisse. Aussi, dès les années 2000, des réformes de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité ont conduit à transférer ces coûts sur l'aide sociale, entraînant par conséquent une augmentation des dépenses financées par les cantons et les communes (Salzgeber, Kessler, 2020 ; Guggisberg,

6. Comparativement aux autres pays européens, le taux de chômage suisse est resté faible jusque dans les années 1990 (Bertozzi *et al.*, 2005). L'économie suisse a en effet absorbé les chocs pétroliers par deux mécanismes distincts : l'exportation du chômage à travers le renvoi massif des personnes titulaires d'un permis de travail saisonnier d'une part, et le retour au foyer partiel des femmes qui avaient intégré le marché du travail d'autre part. Après des mutations dans le régime migratoire et dans la structure familiale auxquelles se sont ajoutées des revendications féministes, ces mesures n'ont plus été possibles lors de la crise économique des années 1993-1996 (Flückiger, 1998 ; Merrien, Becker, 2005).

Suisse

L'engagement bénévole des bénéficiaires de l'aide sociale : un équilibre délicat entre épanouissement, reconnaissance et attentes institutionnelles

Bischof, 2022). En répondant à l'augmentation des besoins des personnes exclues de ces assurances sociales, les dépenses nettes pour les prestations sociales destinées à combattre la pauvreté sont ainsi passées de 4,44 à 8,82 milliards de francs suisses (soit de 4,75 à 9,43 milliards d'euros) entre 2003 et 2023⁷.

S'est alors engagé un processus de réduction des coûts de l'aide sociale à long terme. Les réformes qui en ont découlé ont été largement motivées par un principe de « méritocratie sociale » (Lepori *et al.*, 2012), dont la normativité s'appuie sur la critique selon laquelle l'octroi gratuit de prestations par l'État providence transforme les usagers en assujettis, remettant ainsi en cause les droits sociaux (Laville, 2007). Ce contexte a ainsi favorisé l'introduction de mesures d'insertion professionnelle. Dans le canton de Neuchâtel, depuis longtemps parmi les cantons suisses les plus touchés par le phénomène⁸, l'article 53 de la loi sur l'action sociale (LASoc) dispose que « l'État met en place des programmes d'activités, d'occupation et de formation, afin de lutter contre l'exclusion ». Ces projets d'insertion prennent la forme de stages ou d'activités auprès de collectivités publiques ou d'institutions d'utilité publique (associations ou autres organisations sans but lucratif). Parmi les domaines d'activité possibles figurent les boutiques de seconde main (ramassage, tri, réparation, vente), les épiceries ou restaurants caritatifs, les déménagements, les nettoyages, le paysagisme, etc. La participation à ces dispositifs est exigible de la part des assistant·es sociaux, et des sanctions pécuniaires peuvent être

prononcées à l'encontre de celles et ceux qui refusent de les suivre. Pour les motiver, des suppléments d'insertion sont proposés sous forme d'incitations financières qui tiennent compte de la contre-prestation fournie⁹.

Toutefois, à la notion de *workfare*, qui renvoie à l'obligation faite aux bénéficiaires de l'aide sociale de travailler en contrepartie des prestations (ce que mettent en œuvre certains pays à l'instar des États-Unis), Barbier (2008) préfère utiliser celle d'« activation de la protection sociale », plus adéquate pour qualifier les transformations des politiques sociales européennes. Cette notion traduit la volonté d'accroître l'« efficacité » de la protection sociale en « responsabilisant » les allocataires par un discours moralisateur sur leurs droits et devoirs. Le corollaire est de transférer la responsabilité et les coûts du risque de non-emploi et de pauvreté de la collectivité à l'individu. Ainsi, le principe d'universalité des droits sociaux tend à être remplacé par des notions de responsabilité individuelle, de ciblage de la protection sociale ou de prise en compte individuelle et contrôlée des besoins (Merrien, 2002). L'individu doit désormais « se responsabiliser face à l'ensemble des événements qui ont pu accroître sa vulnérabilité sociale et individuelle » (Foucart, 2005:107). Par conséquent, il est attendu des bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils et elles tentent de se projeter dans l'avenir afin de témoigner de leur souhait de se réinsérer socialement et professionnellement.

Les programmes de réinsertion peuvent avoir des résultats positifs en matière de

7. « Dépenses pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté (FIBS) », Office fédéral de la statistique, 2025, <https://bit.ly/3Vj4cNm>.

8. « Taux d'aide sociale et des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, en % », Office fédéral de la statistique, 2025, <https://bit.ly/45Afy5J>.

9. « Aide sociale, Neuchâtel », <https://www.guidesocial.ch/recherche/neuchatel/fiche/aide-sociale-548>.

Encadré 2 - Profil des participant·es à l'enquête

Les participant·es à l'enquête correspondent aux trois catégories retenues dans l'étude (les familles monoparentales, les personnes de 55 ans et plus, et les personnes à l'aide sociale depuis plus de quatre ans), raison pour laquelle ces personnes ne reflètent pas fidèlement les caractéristiques de la population générale des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel¹.

L'échantillon de l'enquête quantitative compte 52 % de femmes, 60 % de personnes détenant la nationalité suisse et 20 % de personnes actives dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des services à la personne (vs 7 % de la population suisse en 2019). De plus, 19 % des répondant·es ont indiqué n'avoir achevé aucune formation (vs 2 % de la population suisse).

Comme présenté dans le tableau 1, les 15 personnes avec lesquelles nous avons conduit les entretiens semi-directifs – qui permettent d'illustrer qualitativement les résultats statistiques – sont pour leur part ventilées dans un ou plusieurs des profils retenus².

Tableau 1 - Personnes interrogées selon les 3 catégories d'intérêt de l'enquête (cumul des profils)

Profil	Nombre de personnes
Plus de 4 ans à l'aide sociale	1
Plus de 4 ans à l'aide sociale + 55 ans et plus	4
Plus de 4 ans à l'aide sociale + Famille monoparentale	4
Famille monoparentale	2
55 ans et plus	2
55 ans et plus + Famille monoparentale + Plus de 4 ans à l'aide sociale	2
55 ans et plus + Famille monoparentale	0
Total	15

1. En 2023, 52,0 % des bénéficiaires neuchâtelois sont des hommes et 44,9 % sont de nationalité étrangère. Les enfants et les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans sont surreprésentés (38,9 %). Les personnes divorcées et celles sans formation professionnelle encourent davantage de risques que la moyenne de dépendre de l'aide sociale. Notons encore que 28,4 % des bénéficiaires de l'aide sociale de 15 à 64 ans travaillaient et 38,1 % étaient à la recherche d'un emploi (République et Canton de Neuchâtel, 2024).

2. S'agissant des autres variables sociodémographiques, signalons que les 8 femmes et 7 hommes rencontrés sont âgés de 27 à 61 ans ; 8 ont 55 ans et plus. Ensuite, 4 sont célibataires et n'ont pas d'enfant, et 11 sont séparées ou divorcées et ont des enfants. Ils et elles sont cependant 8 à être considérées comme des familles monoparentales, puisque les 3 autres ne cohabitent plus avec leurs enfants. L'âge de ces derniers oscille entre 1 et 19 ans, et deux d'entre eux souffrent de maladies mentales. S'agissant du niveau de formation, 7 sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) (soit l'équivalent d'un CAP français), 2 d'un diplôme de culture générale (baccalauréat technologique), 2 d'une licence universitaire, 1 d'une maturité gymnasiale (baccalauréat général) et 3 n'ont pas achevé d'autre formation que l'école obligatoire ; 5 ont suivi une formation *a posteriori*, leur permettant de décrocher un diplôme ou un brevet.



Suisse

L'engagement bénévole des bénéficiaires de l'aide sociale : un équilibre délicat entre épanouissement, reconnaissance et attentes institutionnelles

Elles ont toutes vécu des épreuves durant leur trajectoire biographique, que ce soient des ruptures dans leur parcours scolaire, une séparation conjugale, des problèmes de santé, notamment en lien avec des addictions, des problèmes judiciaires ou du harcèlement sur le lieu de travail. Pour une frange non négligeable d'entre elles, les problèmes ont commencé dès l'enfance ou l'adolescence. Autant de situations qui ont fragilisé les bases pour que ces personnes puissent aborder la vie avec sérénité. Le recours à l'aide sociale est généralement intervenu après des événements de vie difficiles, comme un licenciement et une période de chômage, étapes qui peuvent être accompagnées de problèmes de santé divers (bien souvent un *burnout* ou une dépression). Dans d'autres cas, ce recours intervient après une séparation ou l'exil pour des motifs politiques.

retour à l'emploi pour certaines catégories de bénéficiaires (Bertozzi *et al.*, 2005), notamment les jeunes adultes (Bonvin *et al.*, 2013). En revanche, les effets sont plus mitigés pour les personnes souffrant d'importants problèmes de santé, celles qui cumulent plusieurs formes de précarité et les bénéficiaires de longue durée. Pour Zwick Monney (2018), ces dispositifs d'insertion reposent en effet sur l'idée que « tout le monde est insérable », à condition d'être suffisamment motivé et correctement accompagné. Or, cette croyance ne tient pas compte des réalités complexes de certaines bénéficiaires, lesquelles vont participer à une succession de mesures sans qu'une véritable insertion ne soit atteinte.

Les personnes qui n'adhèrent pas – volontairement ou non – à ces différents programmes de réinsertion socio-professionnelle peuvent rapidement être déconsidérées, voire stigmatisées. Comme le fait remarquer Lutz Leisering, les politiques sociales « induisent des formes de “normalité” et donc “d'anormalité” à travers la promotion de modèles normatifs et d'attentes sociales qui pèsent sur les individus » (cité par Bonvin *et al.*, 2013:61). Dans ce

contexte, le bénévolat a longtemps été proscrit par les instances de l'État social, car il est considéré comme un obstacle à la recherche d'emploi¹⁰ (Simonet, 2018).

Il n'en demeure pas moins que des réflexions sont depuis quelques années engagées pour observer le rôle que peut jouer le bénévolat dans la perspective d'une réinsertion sociale et professionnelle. En effet, si la désaffiliation du marché du travail peut être vécue comme une forme de disqualification sociale (Paugam, 1991), c'est notamment parce que la dépendance à des aides sociales est stigmatisante, car elle empêche les bénéficiaires de s'inscrire dans une relation d'échange avec la collectivité qui les entretient : « Le pauvre, récipiendaire de secours qui lui sont spécialement destinés, doit accepter de vivre, ne fût-ce que temporairement, avec l'image négative, que lui renvoie la société et qu'il finit par intérioriser, de n'être plus utile, de faire partie de ce que l'on nomme parfois les “indésirables” » (Paugam, 2005:7).

Cette stigmatisation a des effets particulièrement négatifs sur les bénéficiaires, et conduit à des formes d'isolement social

10. Cette opinion reste d'actualité comme nous le verrons dans la présentation de nos résultats (voir *infra*).

qui impactent leur santé d'une part et la solidarité dont ils et elles pourraient bénéficier au quotidien d'autre part, notamment pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs proches. Dans cette situation, le bénévolat est parfois présenté comme une ressource mobilisable par ces personnes pour recréer des liens sociaux et de l'estime personnelle tout en développant des compétences mobilisables pour le retour à l'emploi. D'ailleurs, une étude étasunienne a par exemple montré que les personnes sans emploi qui s'engagent dans des activités bénévoles ont 27 % plus de chances de trouver un emploi que celles qui ne le font pas (Spera *et al.*, 2013). Pour Bonnefon (2009), bien que le bénévolat ne garantisse pas un retour à l'emploi, il peut enrichir le parcours des demandeurs d'emploi en développant des compétences transférables et en élargissant leur réseau professionnel.

Néanmoins, des critiques s'élèvent pour éviter une injonction au bénévolat, s'apparentant à une forme de *workfare*, laquelle engendrerait une frontière floue entre engagement volontaire et travail imposé, remettant en question la nature même du bénévolat puisque celui-ci repose précisément sur le volontariat (BIT, 2011). Pour Simonet (2010), en utilisant le bénévolat comme outil d'insertion professionnelle, l'État français et les associations incitent, voire contraignent les bénéficiaires de minima sociaux à effectuer des heures de bénévolat pour continuer à percevoir leurs allocations. Le risque est alors que le bénévolat ne soit plus un espace d'émancipation, mais devienne une exigence masquée de conformité sociale, laquelle présenterait « le bénévolat comme substitut à l'emploi, comme "contrepartie morale" à l'absence d'emploi » (Simonet, 2018:136).

En outre, comme le montre encore Simonet, lorsqu'il est prescrit aux bénéficiaires de l'aide sociale, le bénévolat reproduit les inégalités de genre et de classe relatifs au monde du travail, n'apportant ni les mêmes compétences ni la même reconnaissance. Dès lors, la reconnaissance sociale et institutionnelle du bénévolat accompli par des bénéficiaires reste souvent faible, en particulier pour les personnes qui auraient le plus besoin de le valoriser, ce qui implique que ces dernières se maintiennent dans un statut de précarité.

État de santé, réseau social et vécu en tant que bénéficiaire de l'aide sociale des participant·es à l'enquête

Afin de comprendre le rapport au bénévolat des participant·es à l'enquête, nous proposons de nous pencher en premier lieu sur leur état de santé, leur réseau social et leur vécu en tant que bénéficiaires de l'aide sociale, notamment leur participation à des mesures d'insertion socioprofessionnelle (d'autres informations sur leur profil sont exposées dans l'encadré 2).

L'état de santé des répondant·es est préoccupant puisqu'un tiers seulement déclare celui-ci comme « bon », alors que ce taux s'élève à 85 % en moyenne pour la population suisse¹¹. Ce résultat rappelle que les difficultés de santé sont souvent la cause du recours à l'aide sociale, palliant parfois l'attente (ou l'espoir) d'une rente d'invalidité, ce qui est le cas pour 22 % des participant·es au questionnaire. Ces résultats sont confirmés par plusieurs participant·es aux entretiens, lequel·les connaissent des problèmes de santé qui affectent leur vie sociale et leurs projets de réinsertion professionnelle. Mais il ressort également de ces entretiens que la

11. « État de santé général », Office fédéral de la statistique, 2022, <https://bit.ly/45xbu6c>.

honte et la stigmatisation ressenties en étant à l'aide sociale, ainsi que l'isolement social contribuent à dégrader leur état de santé, notamment au niveau psychique.

En ce qui concerne leur réseau social, plus de deux tiers des répondant-es déclarent ressentir de la solitude – dans le détail, « ponctuellement » (34 %), « régulièrement » (21 %) et « constamment » (14 %) – alors que 42 % de la population suisse déclare se sentir parfois ou souvent seule¹². Cet isolement est notamment dû au manque de moyens financiers nécessaires à la plupart des loisirs et même d'une vie sociale. Alors que cette situation contribue à la dégradation de la santé mentale, il coupe aussi les personnes d'opportunités de réinsertion qui peuvent émerger d'un réseau de

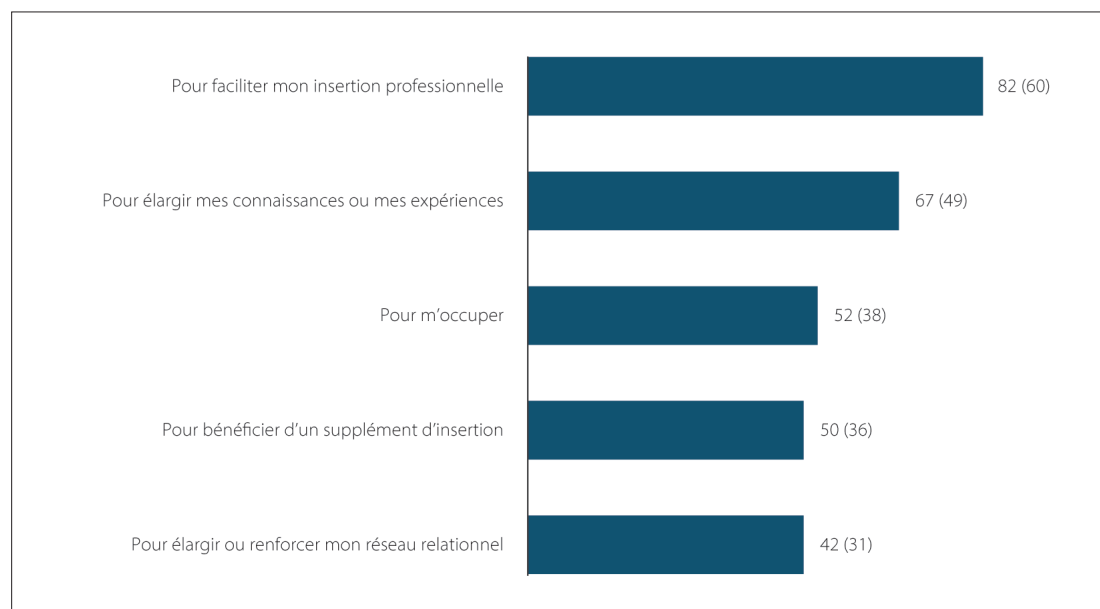
connaissances et les entraîne donc dans une spirale négative dont il est de plus en plus difficile de sortir.

Environ un quart des participant-es à l'enquête quantitative prennent part à une mesure d'insertion et/ou à une formation. Comme le montre le graphique 1, la majorité y participe dans le but de faciliter l'insertion professionnelle (60 %), puis par envie d'élargir les connaissances ou les expériences (49 %), de s'occuper (38 %), de bénéficier d'un supplément d'insertion (36 %), et enfin, d'élargir ou de renforcer les réseaux relationnels (31 %).

Parmi les personnes rencontrées en entretien, seules trois soulignent le caractère positif de ces programmes d'insertion.

Graphique 1 - Raisons de participer à cette mesure d'insertion

En nombre et (en %)



Note : réponse à la question : « Pour quelles raisons participez-vous à cette mesure d'insertion et/ou suivez-vous cette formation ? » (N = 137).

Source : auteurs.

12. « Sentiment de solitude, selon le statut migratoire et diverses caractéristiques socio-démographiques », Office fédéral de la statistique, 2023, <https://bit.ly/4mSjft2>.

La première relève que son activité de journaliste pour des médias à vocation de réinsertion sociale à laquelle elle a contribué pendant plusieurs années lui a permis de mettre en valeur des aptitudes, notamment rédactionnelles, préalablement acquises lors de sa formation universitaire. La deuxième reconnaît que grâce aux cours d'informatique qu'elle donnait dans un atelier pour des bénéficiaires de l'aide sociale, elle a pu développer et consolider des compétences pédagogiques et didactiques particulières et que c'est grâce à celles-ci qu'elle a pu reconnecter avec le monde du travail. La troisième affirme que son engagement une fois par semaine dans une épicerie caritative a contribué à son bien-être psychologique, car cela lui permettait de voir du monde.

Ces constats plutôt élogieux contrastent avec ceux émis par les autres enquêtés, qui portent un regard particulièrement critique sur des activités de réinsertion auxquelles ils et elles ont participé dans la restauration, le tri de matériel informatique ou encore des ateliers de fabrication. Ces activités sont dépréciées soit à cause de la présence des autres participant·es, soit en raison de leur prétendue inutilité. Cette dernière est considérée comme d'autant plus problématique que les personnes développent le sentiment de ne pas pouvoir déployer certaines capacités. C'est notamment le cas d'un bénéficiaire qui a souhaité profiter de sa participation à une mesure d'insertion dans un restaurant caritatif pour apprendre à cuisiner. Or, en raison de son inscription à la mesure en tant que plongeur, il s'est vu interdire l'accès aux tâches culinaires. Enfin, une femme regrette le fait que l'incitation financière reçue pour

sa participation à ces mesures d'insertion soit particulièrement faible (voire inexistante) et critique vivement le manque de considération dont elle a fait l'objet.

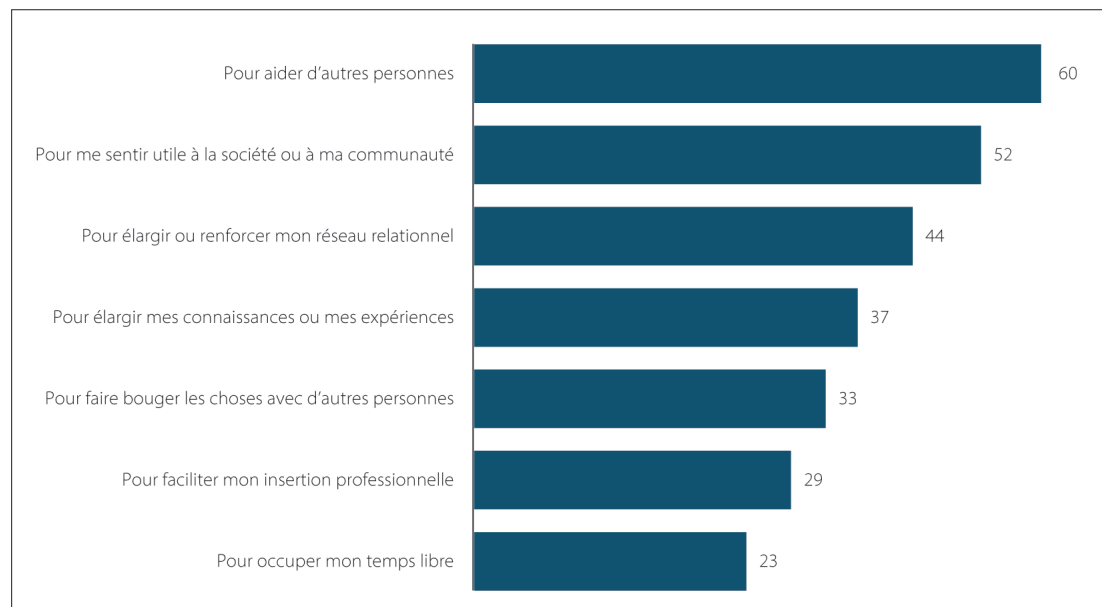
Activités bénévoles formelles des bénéficiaires de l'aide sociale

En Suisse, 39 % de la population âgée de 15 ans et plus effectuent un travail bénévole dans une association ou une autre organisation à but non lucratif (Lamprecht *et al.*, 2020). On distingue ici le bénévolat formel d'autres formes de bénévolat informel tel que l'aide à des voisins ou d'autres personnes hors de la parenté. Selon l'Observatoire du bénévolat, « seules sont considérées comme exerçant une activité bénévole les personnes qui assument des tâches au sein d'une association ou d'une organisation et qui s'impliquent dans l'organisation de manière volontaire et largement non rémunérée » (cité par Lamprecht *et al.*, 2020:39). Cette définition exclut donc les engagements plus ponctuels et insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une activité volontaire, non rémunérée et qui s'inscrit dans le cadre d'une organisation formelle. Considérant ce type d'engagement, une faible minorité des personnes enquêtées est active dans des associations ou d'autres organisations à but non lucratif (94 sur 578 répondant·es, soit 16 %) ¹³, que celles-ci soient en lien avec des activités sportives, caritatives, culturelles, religieuses, etc. Cette proportion confirme les résultats de Tchernonog et Prouteau (2019) pour la France : la probabilité d'être bénévole croît avec le niveau de diplôme et, plus largement, avec la position sociale, même si en Suisse, ce

13. À noter que parmi les participant·es aux entretiens, 11 personnes sur 15 ont actuellement une activité bénévole et seule une d'entre elles n'y a jamais pris part. Cette proportion inversée par rapport aux résultats du questionnaire est évidemment due à la sélection des répondant·es sur la base de critères tels que, précisément, le type d'engagement bénévole ou d'activités de proche aidance.

Graphique 2 - Raisons invoquées pour s'engager bénévolement

En %



Note : réponse à la question : « Pour quelles raisons vous engagez-vous bénévolement ? (plusieurs réponses possibles) » [n = 94].

Source : auteurs.

sont davantage les classes moyennes qui sont le plus engagées dans ces activités (Potluka, Von Schnurbein, 2025)¹⁴.

Nous avons ensuite questionné ces 94 personnes sur leurs motivations à s'engager bénévolement. Le graphique 2 montre que la modalité la plus retenue est « Pour aider d'autres personnes » (60 % des répondant-es). Puis : « Pour me sentir utile à la société ou à ma communauté » (52 %), « Pour élargir ou renforcer mon réseau relationnel » (44 %), « Pour élargir mes connaissances ou mes expériences » (37 %), « Pour faire bouger les choses avec d'autres personnes » (33 %), « Pour faciliter mon insertion professionnelle » (29 %) et enfin « Pour occuper mon temps libre » (23 %).

La grande majorité des personnes ayant répondu à cette question indique ne recevoir aucune contrepartie en échange de leur engagement bénévole (67 %). Quelques rares répondant-es ont mentionné recevoir des aides en retour (16 %), de l'argent (7 %) ou des cadeaux (2 %). Si l'absence de contrepartie matérielle à l'engagement bénévole est également la réponse majoritairement donnée dans le cadre des entretiens semi-directifs, certaines personnes interrogées mentionnent toutefois quelques retours matériels, que ce soit sous forme de défraiements pour le transport de personnes à mobilité réduite, l'accès gratuit aux concerts en compensation d'une aide fournie dans un festival de musique ou encore de la nourriture pour les personnes qui contribuent à

14. Notre enquête montre toutefois que les bénéficiaires de l'aide sociale pratiquent davantage des formes de bénévolat informel, ce qu'observent également Tchernonog et Prouteau (2019).

approvisionner des frigos en libre-service avec des invendus alimentaires.

Dans son approche de la participation, Zask (2011) considère d'autres bénéfices que les contreparties matérielles, qu'il s'agisse des compétences acquises, de la sociabilité nouée, de la construction d'une estime personnelle et, de manière générale, des possibilités de développement de soi. Autant d'éléments que l'on retrouve dans notre enquête. Tout d'abord, certain-es relèvent les compétences acquises à travers leur engagement bénévole, par exemple l'utilisation des technologies informatiques, l'organisation de séances ou d'événements, la rédaction de dossiers ou même de courriels. Ces compétences sont vues par certain-es comme potentiellement mobilisables dans leur quotidien, aussi bien que dans la recherche d'un emploi. Il y a ensuite les liens sociaux générés et maintenus par ces activités. La recherche d'une sociabilité peut même être une des motivations importantes de l'engagement bénévole lorsqu'on est à l'aide sociale et qu'on ne travaille plus. Les répondant-es mentionnent le plaisir qu'ils et elles ont à rencontrer et à côtoyer d'autres gens. Ces rencontres pallient ainsi la diminution des relations sociales qui survient parfois lorsqu'une personne devient bénéficiaire de l'aide sociale, notamment en raison de l'auto-exclusion que certain-es s'infligent :

« Pour être sincère, j'avais envie de me cacher pendant deux ans. Et le festival [dans lequel il a cuisiné pour les artistes] m'a redonné ce sourire, que je n'avais plus. Ça m'a donné ce *boost*, ça m'a fait redécouvrir

qui j'étais : le mec charmeur, sympa, drôle que j'avais perdu en cours de route¹⁵. »

Un autre bénéfice majeur de l'engagement bénévole est la satisfaction de contribuer à une activité qui a des effets concrets et utiles pour une cause ou des personnes. Comme le dit cette femme, le bénévolat lui permet de se « sentir servir à quelque chose, tout simplement¹⁶ ». Une personne interviewée qui donne des cours de français à des personnes allophones abonde dans le même sens :

« Dès le moment où l'on voit que ça sert à quelque chose, même si les progrès sont parfois un peu difficiles, ça fait plaisir, on sait qu'on est là pour quelque chose et non pas seulement pour un alibi¹⁷. »

Cette (re)construction de l'estime personnelle est d'autant plus robuste que les membres de l'organisation ou les personnes auxquelles l'activité est destinée reconnaissent et valident cette utilité concrète :

« Quand j'aide quelqu'un, après, je suis trop bien, je ne peux pas dire pourquoi, parce que souvent, on n'a pas aidé sur quelque chose de fondamental, mais je me sens trop bien d'avoir pu aider. (...) Les gens [que l'on aide] vous font sentir comment vous êtes alors que [lorsqu'on est à l'aide sociale] on ne se rend plus compte de nos qualités¹⁸. »

Selon Honneth (2000), c'est précisément en se découvrant capable d'apporter sa contribution personnelle au groupe, à son organisation, à ses buts et à ses activités qu'un individu peut construire une estime de soi. Ainsi, le bénévolat a pu permettre à une

15. Entretien de l'auteur avec un homme, 56 ans, famille monoparentale, à l'aide sociale depuis plus de 4 ans.

16. Entretien de l'auteur avec une femme, 58 ans, à l'aide sociale depuis plus de 4 ans.

17. L'« alibi » dont il est ici question désigne certains programmes d'insertion, lesquels sont qualifiés « d'occupationnels ». Entretien de l'auteur avec un homme, 55 ans, à l'aide sociale depuis plus de 4 ans.

18. Entretien de l'auteur avec une femme, 45 ans, famille monoparentale, à l'aide sociale depuis moins de 4 ans.

Suisse

L'engagement bénévole des bénéficiaires de l'aide sociale : un équilibre délicat entre épanouissement, reconnaissance et attentes institutionnelles

répondante au questionnaire de réacquérir la capacité de travailler alors qu'elle n'arrive pas à trouver un emploi à temps partiel : « Ces activités permettent de se structurer, de se mettre en mouvement sans être écrasé par des responsabilités, sans angoisse. »

Les 484 répondant-es au questionnaire qui ne s'engagent pas dans des activités bénévoles formelles justifient cela en évoquant des problèmes de santé (45 %). En entretien, une répondante raconte qu'elle a dû arrêter le basket-ball et toutes les activités du club dans lesquelles elle était fortement investie à cause d'une blessure. Une autre raison largement évoquée est celle du manque de temps (27 %), notamment par une cheffe de famille monoparentale rencontrée, qui raconte qu'elle doit être présente quotidiennement pour accueillir ses enfants qui rentrent de l'école. De même, une autre personne interrogée explique qu'elle craint de s'engager dans une quelconque activité – professionnelle, bénévole, de formation – si celle-ci implique une absence dont pourrait pâtir son fils.

Le manque d'envie (16 %), la méconnaissance des organisations (14 %) ou le fait qu'aucune organisation ne corresponde à leurs intérêts (7 %) sont les autres modalités de réponse cochées. D'autres raisons ont été spontanément formulées par les répondant-es au questionnaire, telles que des expériences négatives vécues précédemment avec des associations, des difficultés financières, de la phobie sociale, des compétences linguistiques limitées et le manque d'information sur les opportunités de bénévolat. En entretien, un homme d'une cinquantaine d'années évoque pour sa part l'isolement dans lequel il est depuis son arrivée à l'aide

sociale et sa réticence à s'ouvrir aux gens depuis cet épisode.

Enfin, des participant-es ont indiqué qu'une telle forme d'engagement avait été proscrite par leur assistant-e social-e. C'est d'ailleurs en ces termes que s'exprime un-e participant-e à l'enquête :

« Quant à la question du bénévolat, il m'a été clairement répondu que les services sociaux ne payaient pas les gens pour faire du bénévolat et que si je pouvais m'investir même qu'une heure pour une activité bénévole, je pouvais très bien reprendre une activité à 30 %¹⁹. »

Lors du *focus group*, il a été rappelé que si une personne peut être employable sur le marché de l'emploi, elle doit se focaliser sur la recherche d'un travail rémunéré. Dès lors, il faut éviter que le bénévolat la freine dans ses démarches. Au bénévolat sont alors préférés les contrats d'insertion sociale et professionnelle qui peuvent davantage conduire vers un emploi – même s'il est admis que ce contrat s'avère parfois de courte durée.

Cela dit, il est également ressorti que l'engagement bénévole peut être un facteur d'intégration et un moyen d'éviter l'isolement, et qu'il peut être adapté à certaines personnes qui ont perdu confiance en elles, parfois davantage qu'un contrat d'insertion sociale et professionnelle, car l'engagement est moins contraignant. Il est aussi admis que le bénévolat peut être une source de sociabilité et donc amener des personnes à se (re)constituer un réseau de relations, lequel pourra être activé pour chercher du travail. Certaines personnes rencontrées déclarent ainsi avoir été soutenues par leur assistant-e social-e dans leur participation bénévole (certain-es ont même accepté que

19. Réponse à la question ouverte du questionnaire.

les défraiements leur reviennent et ne soient pas déduits du montant qui leur est versé).

Conclusion

Cette contribution vise à étudier d'autres formes d'engagement que les mesures d'insertion socioprofessionnelle destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale, en particulier le bénévolat formel associatif. Les résultats démontrent qu'ils et elles sont beaucoup moins nombreux que l'ensemble de la population suisse à faire du bénévolat. De manière générale, les freins à cet engagement bénévole sont majoritairement liés à des problèmes de santé, à un manque de temps ou à un isolement social, ce dernier étant bien souvent la conséquence de la stigmatisation des bénéficiaires de l'aide sociale. En devenant dépendant d'une assistance sociale, on perd la reconnaissance associée au travail rémunéré, lequel représente la valeur à l'aune de laquelle un individu est mesurée dans nos sociétés (Honneth, 2008), quand bien même cette inscription dans le marché du travail est faite de ruptures, de précarités et de déclassements, comme l'ont expérimenté nombre de bénéficiaires de l'aide sociale rencontrés.

Un autre obstacle est lié à la réticence de certain-es employé-es des services sociaux à accorder l'autorisation à des bénéficiaires de l'aide sociale de s'adonner à ces activités bénévoles, les considérant comme une probable limite à l'accroissement de leur employabilité. Or, si le bénévolat ne permet pas de recouvrer entièrement cette reconnaissance sociale associée au travail rémunéré, il apporte d'autres bénéfices, comme le fait de rester inséré socialement, insertion sociale qui repose sur le don et la réciprocité.

Ce réseau forme un capital social sur lequel on peut compter pour développer d'autres projets ou en cas de besoins personnels. Un autre avantage majeur de l'engagement bénévole est la reconnaissance de l'utilité de la contribution apportée, notamment par les personnes auxquelles il est destiné. Cette reconnaissance vient ainsi pallier une reconnaissance sociale générale – liée au travail rémunéré et à l'autonomie financière qu'il procure – qui fait défaut quand on est dépendant-e de l'aide sociale. Le bénévolat est ainsi une manière d'apporter sa part à la collectivité.

En définitive, l'engagement bénévole des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse constitue un terrain riche pour penser les dynamiques d'insertion, de reconnaissance et d'épanouissement. Il ne devrait cependant pas remplacer les programmes d'insertion déjà en place, même si ceux-ci font parfois l'objet de vives critiques de la part de celles et ceux qui les suivent. Il ne saurait également constituer une contrepartie morale à l'absence d'emploi conditionnant l'accès à des prestations sociales. Il convient de conserver sa dimension volontaire, afin d'éviter toute forme de pression et de stigmatisation dont pourrait souffrir celles et ceux qui ne s'y adonnent pas. Valoriser le bénévolat ne doit pas conduire à pénaliser les bénéficiaires atteint-es dans leur santé, manquant de temps parce qu'ils et elles s'occupent de leurs enfants ou dont le manque de capital social se traduit par de l'isolement social. Partant, il est fondamental que les politiques publiques veillent à garantir cette liberté d'engagement, tout en valorisant notamment les compétences développées dans ce cadre.

Sources :

- Barbier J.-C. (2008), « Pour un bilan du workfare et de l'activation de la protection sociale », *La Vie des idées*, 11 avril, <https://laviedesidees.fr/Pour-un-bilan-du-workfare>.
- Bertozzi F., Bonoli G., Gay-des-Combes B. (2005), *La réforme de l'État social en Suisse : vieillissement, emploi, conflit travail-famille*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Beyeler M., Coullery P., Richard T., Hobi L. (2022), *Aide sociale dans des villes suisses. Comparaison des indicateurs 2022*, Initiative des villes pour la politique sociale, Haute École spécialisée bernoise, Travail social, <https://bit.ly/3JAKJd7>.
- BIT (2011), *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Bureau international du travail, <https://bit.ly/41mgPe2>.
- Bonnefon G. (2009), *Bénévolat et demandeurs d'emploi : situer pour accompagner*, Lyon, Chronique sociale.
- Bonvin J.-M., Dif-Pradalier M., Rosenstein E. (2013), « Trajectoires de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Une analyse en termes de capacités », *Agora débats/jeunesses*, vol. 65, n° 3, p. 61-75, <https://doi.org/10.3917/agora.065.0061>.
- Caritas (2022), *Causes et risques. Ce qui alimente la pauvreté en Suisse*, <https://www.caritas.ch/fr/causes-et-risques/>.
- Delorme V. (2016), *Bénéficiaires d'aide sociale de longue durée : freins et ressources pour retrouver un emploi*, Mémoire de Master of Advanced Studies en administration publique, Institut de hautes études en administration publique, Université de Lausanne, <https://bit.ly/3UHf4V9>.
- Flückiger Y. (1998), « The labour market in Switzerland: The end of a special case? », *International Journal of Manpower*, vol. 19, n° 6, p. 369-395, <https://doi.org/10.1108/01437729810233190>.
- Foucart J. (2005), « Relation d'aide, fluidité sociale et enjeux symbolico-identitaires. Du paradigme réparateur au paradigme de l'accompagnement », *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 10, p. 97-117, <https://doi.org/10.3917/pp.010.0097>.
- Gachoud A. (2018), *Le chômage des seniors : analyse de signaux pour une amélioration de leur réinsertion professionnelle*, Mémoire de Master en politique et management publics, Institut de hautes études en administration publique, Université de Lausanne, <https://bit.ly/4fQHvtk>.
- Guggisberg J., Bischof S. (2022), « Entwicklung der Übertritte von der Invalidenversicherung in die Sozialhilfe. Analysen auf Basis der SHIVALV-Daten »,

Forschungsbericht, n° 8/20, Bundesamt für Sozialversicherungen, <https://bit.ly/47dIX6R>.

- Heusser C., Stutz H., König A. (2022), *Auswertung der BSV-Kantonsbefragung zur Bekämpfung von Kinderarmut*, Schlussbericht, Juli, <http://bit.ly/3UIb0Eb>.
- Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf.
- Honneth A. (2008), *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Lamprecht M., Fischer A., Stamm H. (2020), *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020*, Zurich, Seismo Verlag AG, <https://doi.org/10.33058/seismo.20727>.
- Laville J.-L. (2007), « Sociologie économique et théorie de la reconnaissance », in Caillé A. (dir.), *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, p. 284-299, <https://doi.org/10.3917/dec.caill.2007.01.0284>.
- Lepori A., Greppi S., Marazzi C. (2012), *Travail, chômage et État social*, Rapport final, Artias, juin-juillet, <https://bit.ly/4lJkJou>.
- March A. (dir.) (1999), *Globalisation, néo-libéralisme et politiques publiques dans la Suisse des années 1990*, Zurich, Seismo Verlag AG.
- Merrien F.-X. (2002), « États-providence en devenir : une relecture critique des recherches récentes », *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 2, p. 211-242, <https://doi.org/10.2307/3322505>.
- Merrien F.-X., Becker U. (2005), « The Swiss miracle: Low growth and high employment », in Becker U., Schwartz H. (eds.), *Employment « Miracles »: A Critical Comparison of the Dutch, Scandinavian, Swiss, Australian and Irish Cases versus Germany and the US*, Amsterdam, Amsterdam University Press, p. 111-132, <https://www.jstor.org/stable/j.ctt46n1mk.8>.
- Paugam S. (1991), *La disqualification sociale*, Paris, Puf.
- Paugam S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf.
- Potluka O., Von Schnurbein G. (2025), « Middle-class formal volunteering over time: Case of Switzerland (2006-2020) », *Voluntas*, vol. 36, n° 4, p. 421-434, <https://doi.org/10.1007/s11266-025-00732-4>.
- Regamey C. (2020), « Prestations sociales sous condition de ressources », in Bonvin J.-M., Hugentobler V., Knoepfel C., Maeder P., Tecklenburg U. (dir.), *Dictionnaire de politique sociale suisse*, Zurich, Seismo Verlag AG, <https://doi.org/10.33058/seismo.20729.0029>.
- République et canton de Neuchâtel (2024), *Rapport social NE 2023*, Département de l'emploi et de la cohésion sociale, décembre, <https://bit.ly/4lIUw9F>.

- Salzgeber R., Kessler D. (2020), « Qu'advient-il des recalés du chômage ? », *REISO, Revue d'information sociale*, 9 janvier, <https://www.reiso.org/document/5407>.
- SECO (2021), *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail 2021*, Secrétariat d'État à l'économie, <https://bit.ly/45U9UKI>.
- Simonet M. (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.
- Simonet M. (2018), *Travail gratuit, la nouvelle exploitation ? Petite encyclopédie critique*, Paris, Textuel.
- Spera C., Ghertner R., Nerino A., DiTommaso A. (2013), *Volunteering as a Pathway to Employment: Does Volunteering Increase Odds of Finding a Job for the Out of Work?*, Corporation for National and Community Service, June, <https://bit.ly/4mXLbvD>.
- Tchernonog V., Prouteau L. (2019), *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*, Paris, Dalloz.
- Zask J. (2011), *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- Zwick Monney M. (2018), « L'invisibilisation des exclus de l'insertion et les défis d'une mise en perceptibilité », in Roy S., Namian D., Grimard C. (dir.), *Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 161-174, <https://doi.org/10.1515/9782760548602-012>.